

Mairie de BONNES

Charente

Code Postal 16390

Tél. 05 45 98 51 74

mairie-z-bonnes.fr

EXTRAIT

2024N° 52

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six novembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2024.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Absent : néant

Excusés : Monsieur DE GUILLEGON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre.

Monsieur VALOIS Pierre a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : REFECTION DE DEUX OUVRAGES POUR LUTTER CONTRE LES INNONDATIONS
CHEMIN DE JEANFIEVRE**

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune de BONNES est traversée du Nord au Sud par la rivière DRONNE et possède sur son territoire plusieurs affluents l'alimentant, dont le ruisseau de la Fontaine de Saint Privat, qui prend sa source à Saint Privat en Périgord, Dordogne, jouxtant notre commune et qui traverse le village de Jeanfièvre et du Boisselier.

Une partie de la commune est classée en zone inondable, mais heureusement sur une grande partie de terres agricoles.

Lors des derniers épisodes pluvieux de l'hiver 2023, le village de Jeanfièvre a été impacté et les terres agricoles, jouxtant le ruisseau, inondées, provoquant des pertes pour l'agriculteur qui avait semé son blé.

Après une analyse fine avec les techniciens du SABV Dronne Aval, la cause de cette problématique a été identifiée.

Il s'agit de deux ouvrages ponts, dont un permet l'accès au village de Jeanfièvre et le second situé 400 mètres en aval sur le chemin rural.

Ceux-ci ont été réalisés lors du remembrement des années 1960 et ont été sous dimensionnés. D'autre part, avec le temps et le passage des véhicules, il y a un enfoncement des ouvrages.

En conséquence, l'écoulement ne se faisant pas dans de bonnes conditions, les sédiments et la végétation se sont accumulés au fil du temps envasant ainsi tout le ruisseau.

Dès qu'il y a de grosses pluies, l'eau sort de son lit et inonde tout autour empêchant l'accès aux habitations, avec récemment l'endommagement du chemin rural qui jouxte le ruisseau.

Il convient de refaire les deux ponts en adaptant leur dimensionnement pour permettre un écoulement correct et un désenvasement progressif du ruisseau.

AR Prefecture

016-211600499-20241126-2024_52-DE
Recu le 28/11/2024

Les devis réalisés par l'entreprise DUPUY s'élèvent à 23 580.00 euros HT pour celui qui coupe la voie communale N° 125 et 22 280.00 euros HT pour celui qui coupe le chemin rural.

La réfection du chemin rural afin de le recharger dans sa partie basse s'élève à 2 683.20 euros HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Réfection de deux ouvrages :

22 280.00 € HT

23 580.00 € HT

Réfection du chemin : 2 683.20 € HT

Dépenses imprévues (10%) 4854.00 €

TOTAL

53 397.20 € HT

DETR ou DSIL espérée 50%

26 698.60 €

Fonds propres

26 698.60 €

Echéancier

Ce type de travaux ne peut se faire qu'en période d'eau très basse et dans des périodes qui n'impactent pas la faune.

Début des travaux : à partir de septembre 2025

Durée des travaux : 15 jours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 53 397.20 € HT

Approuve le plan de financement exposé

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 01 décembre 2024

BONNES, le 27 novembre 2024
Le Maire



S. BEGUERIE

